

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 mars 2024

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHESION A
L'ASSOCIATION AGIR ET
DE LA CONTRIBUTION
2024

N° CS2024-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars
deux mille vingt-quatre à treize heures trente, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M.
Daniel RAPHOZ - Mme Christine DUPENLOUP –
M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT
- M. Hubert BERTRAND - M. Denis MAIRE – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-
Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - M.
Stéphane VALLI – Mme Marie-Pierre BERTHIER
- Mme Chrystelle BEURRIER – M. François
DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Claude
THABUIS - Mme Catherine BRUN – M. Benjamin
VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-
Luc SOULAT –M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de M. Michel MERMIN

- Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M.
François DEVILLE - M. Jean-Claude TERRIER
donne pouvoir à Chrystelle BEURRIER – Mme
Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Pierrick DUCIMETIERE donne
pouvoir à M. Claude THABUIS – M. Christophe
SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre
BERTHIER

• **Délégués excusés :**

M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Aurélie CHARILLON - M. Max GIRIAT – M. Patrick ANTOINE - Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Carole VINCENT - M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M. Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER– Mme Claire CHUINARD– M. Alain LETESSIER – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – Régis PETIT

APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR ET DE LA CONTRIBUTION 2024

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétence et partagent une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres peuvent en bénéficier.

L'adhésion effectuée en 2020 et renouvelée chaque année a permis de proposer aux élus et techniciens du Pôle métropolitain et de ses membres un vaste catalogue de formation, pédagogiques et techniques, sur des sujets relatifs aux transports et mobilité.

Plus de 150 formations / webinaires sont proposés chaque année

Dans le prolongement de la précédente adhésion du Pôle métropolitain à l'Association AGIR (cf délibération n°CS2022-15).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle à AGIR pour l'année 2024 d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/04/2024

Publié ou notifié le 03/04/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a star above their head.